L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI 24 JUIN 1886.

Cercle de la Harpe Eolienne.

Nous avons eu le plaisir d'entendre la première et la seconde partie du Concert vocal et instrumental, donné hier à l'Opéra par le Cercle de la Harpe Eolienne. Un succès qui s'ajoute à beaucoup d'autres; et d'autant plus flatteur qu'il a été consacré par un public nombreux, un public vraiment d'élite, et où les dames étaient en très grande majorité.

Nous parlerons de cette soirée dans un prochain numéro.

LOCQUET-LEROY INSTITUTE—Celui qui serait passé hier soir devant l'Opéra et qui y repasserait ce soir, pourrait croire, en le voyant tout éclairé, qu'en plein mois de juin l'exploitation de notre scène française a repris son cours.

Hier c'était le tour de la Harpe Eolienne; aujourd'hui ce sera celui du Locquet-Leroy Institute. C'est la fête annuelle de ce Pensionnat qui va se donner, et vous savez qu'elle a toujours un très vif attrait.

On nous en avait annoncé le programme, mais nous l'avons attendu vainement. Force nous est donc de ne donner aucun détail à ce sujet. Disons seulement que les invitations ont été faites en grand nombre, et que la salle de l'Opéra sera certainement pleine.

A vous de prendre les devants, si vous tenez à vous procurer des places convenables. Elles seront très courues.

On commencera à sept heures et demie.

WEST END.—Vous vous rappelez quelle foule immense s'était rendue dimanche dernier, au West End, pour y voir l'ascension du professeur J. R. Elliott. Par malheur, elle a été désappointée; un accident qu'il était impossible de prévenir, ayant empêché cette ascension. Pendant l'opération toujours longue du gonflement de la sphère, le feu y a pris, et il a été impossible de réparer aussitôt cette avarie.

Néanmoins la mésaventure n'a nullement découragé M. Elliot. A cette heure son ballon est prêt, et demain il donnera aux visiteurs du West End le spectacle forcément remis.

Il est probable que la plupart des désappointés de dimanche reviendront là demain.

Dans cette prévision la Compagnie a pris toutes les dispositions nécessaires pour que ses chars puissent transporter aisément 20,000 personnes.

Cette fois l'ascension aura lieu à six heures et demie. On sait que l'aérostier ne se contentera pas de s'élever dans les airs. Il fera plus osé que cela. Au lieu de nacelle il n'aura pour point d'appui qu'un trapèze ordinaire, et sur ce trapèze exécutera de merveilleux exercices de gymnastique aérienne.

Avec le concert voilà le programme de demain.

Ce soir, le concert accoutumé par l'orchestre du professeur Vogel.

FORT ESPAGNOL—Le Fort Espagnol a eu, lui aussi, sa contrariété. La direction avait préparé, pour la soirée de mardi, un splendide feu d'artifice, composé de trente pièces, et manufacturé par M. Louis J. Witte. Mais de rechef la pluie a joué un vilain tour. A l'heure même où elles allaient être tirées, l'averse est survenue, et malgré la foule accourue là pour assister à ce spectacle donné gratis, bon gré mal gré, il a fallu y renoncer.

Néanmoins ce contretemps n'a pas réussi à décontenancer complètement M. Witte. En dépit de l'ondée, il a lancé de nombreuses bombes, qui ont donné une idée de son savoir-faire.

Le même feu d'artifice, que l'eau n'a pas atteint, sera tiré après-demain samedi, à l'arrivée du train de huit heures.

Parmi les pièces annoncées nous remarquons une illumination par de gigantesques soleils multicolores; des effets de kaléidoscope; des bombes à sifflet; un torrent roulant des ondes d'argent; une bombe finissant en serpent; une pluie de pierres précieuses; des bombes florales.

Avant et après le feu d'artifice, concert sous la direction de M. Sontag.

Aujourd'hui, comme chaque jour, concert instrumental en quatre parties, de cinq heures et demie à dix.

MILNEBURG OPERA HOUSE.—On annonce pour aujourd'hui, au Milneburg Opera House, un spectacle composé de vaudevilles, de scènes burlesques et de chant.

Ne pas oublier ce détail: l'entrée du théâtre est offerte gratis à tous.

JOCKEY CLUB.—Pour cause de mauvais temps, la fête de nuit du Jockey Club, qui devait avoir lieu hier, a été renvoyée au mercredi 30 juin.

JEANNERETTE—Depuis bien des années déjà on néglige fort le Quatre Juillet; notre grande fête nationale passe presque inaperçue. La petite ville de Jeanneretté, sur les bords du Bayou Tèche, ne se laisse point gaguer par le mauvais exemple. Les habitants en restent patriotes. Aussi font-ils de beaux préparatifs pour fêter le prochain Quatre Juillet qui, cette année, tombe un dimanche.

Nous recevons de nos amis de là-bas un programme qui nous apprend que la fête sera complète; qu'elle occupera et la journée et la nuit.

Il y aura Parade des Pompiers, Grand Tournoi, Courses de chevaux, Courses à pied, Tir. Jeux de toutes sortes, et musique par l'orchestre militaire Alice.

Voilà pour les plaisirs de la journée.

Le soir, représentation de pièces françaises par le Club dramatique de l'endroit; feu d'artifice et enfin Grand Bal.

On le voit, nous avons raison d'écrire que la célébration sera complète.

La parade des Pompiers commencera à onze heures du matin.

Tandis que la garnison de Metz comprend 18,000 hommes, répartis dans la division de campagne et dans les troupes de forteresse, nous n'avons, à Nancy —dit le *Journal du Havre* du 9 juin—que 3 régiments d'infanterie et 4 escadrons de hussards. Ce n'est même que, depuis l'an dernier, que le 37e de ligne, quittant Troyes, a rejoint, à Nancy, le 26e et le 69e.

On projette, depuis longtemps, de compléter la 11e division, en lui envoyant au chef-lieu de la Lorraine, son quatrième régiment, le 79e, actuellement à Neufchâteau. Cette mesure ne pourra malheureusement, recevoir son exécution qu'après que le casernement de Nancy aura été complété.

Les besoins du service ont successivement amené l'état-major général à enlever les bataillons de chasseurs au rôle mal défini qui leur était affecté, dans l'intérieur des corps d'armée. Les 1er, 2e, 3e, 6e, 7e, 8e, 9e, 11e, 14e et 15e corps ont, seuls, conservé 1 bataillon de chasseurs, dans leur formation normale. Et encore, ceux des 6e et 7e corps, à Longwy et Besançon, ont à remplir, au jour de la mobilisation, une mission défensive toute spéciale.

La commission des conseils généraux de France a adopté la proposition de M. Siegfried, c'est-à-dire qu'elle a décidé que tous les cantons ayant plus de 25,000 âmes auraient désormais deux conseillers généraux au lieu d'un.

Cette mesure aura pour effet d'augmenter de 145 le nombre des conseillers généraux de toute la France, qui est actuellement de 3,000 en chiffres ronds.

Si l'on excepte l'Algérie et la Seine, dont les conseils généraux sont régis par des lois spéciales, la disposition votée par la commission s'appliquera à 47 départements sur 86.

Trente-neuf départements n'ont aucun canton possédant une population supérieure à 25,000 âmes et, par suite, ne recevront pas de conseillers généraux supplémentaires; ces départements sont les suivants: Allier, Alpes (Basses-), Alpes (Hautes-), Ariège, Aube, Aveyron, Calvados, Cantal, Charente-Inférieure, Corrèze, Corse, Creuse, Eure, Eure-et-Loir, Gard, Gers, Ile-et-Villaine, Jura, Loir-et-Cher, Loire (Haute-), Loiret, Lot, Lot-et-Garonne, Lozère, Marne (Haute-), Meuse, Morbihan, Puy-de-Dôme, Pyrénées (Hautes-), Saône (Haute), Savoie, Savoie (Haute-), Seine-et-Marne, Sèvres (Deux-), Somme, Tarn-et-Garonne, Vienne et Yonne.

M. T. Colani écrit, dans la *République Française* du 10 juin:

Ce que nous disions il y a deux mois, nous ne pouvons que le répéter aujourd'hui, non sans tristesse. Il semble que chez tous les peuples libres la notion du pouvoir aille s'affaiblissant. Si l'ordre règne dans le système solaire, c'est que la force centripète et la force centrifuge s'y font équilibre: dans le monde politique, la force centrifuge l'emporte, à peu près partout, à mesure que progresse la démocratie. Fait très grave! Car si, à la fin du dix-neuvième siècle, il ne devait y avoir de gouvernement dignes de ce nom que dans les pays autocratiques, que deviendrait la civilisation? Je crains bien, en tout cas, que sur le navire portant le pavillon de la reine Victoria, la boussole ne soit affolée pour longtemps.

OFFICIEL.

LOIS

VOTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.

SESSION RÉGULIÈRE DE 1886.

[No 17. LOI

Pour suppléer à la perte d'archives publiques, de livres et autres papiers détruits dans l'incendie de la maison de cour de la paroisse Vermillion, le 7 avril au matin, mil huit cent, quatre-vingt-cinq.

Attendu qu'avis public a été donné pendant trente jours, dans le *Méridional*, journal publié dans la paroisse Vermillion, ayant caractère officiel, dans les termes suivants:

Avis est par le présent donné que, conformément aux dispositions de l'article 48 de la Constitution de cet Etat, le soussigné a l'intention de s'adresser à l'Assemblée Générale de cet Etat pour en obtenir le vote du bill suivant: "Acte pour suppléer à la perte des archives publiques et d'autres papiers consumés dans l'incendie de la Maison de Cour de la paroisse Vermillion, le 7 avril au matin, 1885.

GEO. M. ELDREDGE,
LASTIE BROUSSARD,
R. P. O'BRYAN.

Sec. 1—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que les originaux de pièces judiciaires faisant partie du dossier d'une affaire quelconque pendante à la Cour de district ou de circuit de la paroisse Vermillion, et détruits dans l'incendie de la maison de Cour de la dite paroisse, le 7 avril 1885, ainsi que tous les papiers, plaidoyers, cautionnements et autres pièces appartenant au dit dossier et en faisant partie, pourront être rétablis par le fait du demandeur ou défendeur enregistrant au greffe de la dite Cour une copie dûment certifiée de l'original de la pétition, ou par une motion faite à la Cour en session ou en chambre, signifiée à la partie adverse, laquelle contiendra le nom et la résidence des parties, la nature de la demande, le motif de l'action judiciaire, la date de l'enregistrement de l'original de la pétition, la signification aux parties, le tout autant que l'on pourra s'en assurer, ainsi qu'un état des plaidoiries, les ordres décrétés, les cautionnements enregistrés, avec l'attestation sous serment des parties ou de leurs avocats quant à la vérité des faits reconnus; cette motion étant enregistrée, un *rule* sera signifié à la partie adverse pour déclarer, dans les dix jours qui suivront la signification, les raisons pour lesquelles ladite affaire, les plaidoyers, décrets de cour et cautionnements, ne seraient pas rétablis. S'il est fait une réponse audit *rule*, elle devra être accompagnée du serment de la partie ou de son avocat quant à la vérité des faits énoncés par l'une ou l'autre, et il suffira que chaque partie déclare sous serment qu'il énonce les dits faits au mieux de sa connaissance et de sa croyance.

Sec. 2—Il est de plus décrété, etc., Que sur la production d'une copie certifiée de l'original d'un jugement quelconque, soit de la Cour de District de la paroisse, de la Cour de Circuit, de la Cour Suprême, ou de copies certifiées des pièces susdites émanant des archives des hypothèques judiciaires, le greffier de la Cour de ladite paroisse Vermillion, est par le présent autorisé à émettre les ordres d'exécution ordinaires.

Sec. 3—Il est de plus décrété, etc., Que dans tous les cas où un acte de vente, un *title bond* hypothécaire, un bon de privilège, un jugement ou autre document écrit, enregistré ou déposé dans un bureau quelconque de la maison de Cour, aura été détruit par le feu le 7 avril 1885, au matin, mais que l'original ou une copie certifiée du titre, ou bien encore une copie certifiée des archives se trouvera en la possession de la personne qui y a droit, celle-ci peut tout remettre en règle en faisant enregistrer à nouveau ledit original ou lesdites copies dans le bureau du greffier, ex-officio recorder de ladite paroisse. Cet enregistrement aura une valeur rétrospective et plein effet à partir du jour de l'enregistrement primitif. Dans le cas où il n'existera pas d'original ni de copie certifiée, toute personne intéressée pourra en obtenir le rétablissement en s'adressant à la cour de district de ladite paroisse, ou au juge de district, siégeant ou en chambre, au moyen d'une pétition assermentée dans laquelle sera décrit le titre, acte de vente, *title bond*, privilège hypothécaire, bon, jugement, ou toute autre pièce écrite, avec autant d'exactitude que possible; avis de cette demande sera donné au vendeur, débiteur, répondant ou toute autre partie d'intérêt contraire, ou, si ceux-ci sont morts, à leurs héritiers ou ayant-cause, soit en personne, soit par une notification publique dans le journal officiel de la paroisse Vermillion. Cet avis renfermera un exposé succinct et net du but de ladite demande, les noms des personnes ayant un intérêt opposé ou qui possédaient un titre quelconque avant la demande formulée devant la cour; il mentionnera aussi l'époque où il sera statué sur la demande et les délais accordés pour réponse contradictoire de qui de droit.

Dans le cas où l'avis ci-dessus sera donné par la voie des journaux, il faudra qu'il soit publié au moins deux semaines de suite, la dernière publication ayant lieu six semaines au moins avant qu'il soit statué sur la demande. S'il n'y a pas de journal publié dans la paroisse, les publications auront lieu dans un journal de la Nouvelle-Orléans. Les parties citées personnellement devront également avoir pour répondre les mêmes délais que dans les procès ordinaires. Dans tous les cas, la réponse des défendeurs doit être faite sous serment et admettre ou nier les faits en tout ou en partie. Il ne sera pris connaissance d'aucun autre fait que l'existence ou la non-existence du document dont le rétablissement est demandé. Lorsque les défendeurs auront répondu, ou que, à défaut de réponse, un jugement devra être rendu quand même, et, en outre, que les délais légaux seront expirés, le juge siégeant ou en chambre, selon le cas, prendra connaissance de l'affaire et, après avoir entendu les témoignages, rendra un jugement rétablissant ou ne rétablissant pas le titre, acte de vente, *title bond*, privilège hypothécaire, bon, jugement, ou tout autre document écrit, dont l'existence aura été prouvée et qui aura été détruit, comme il est dit ci-dessus. Le jugement dont il s'agit renfermera un exposé de la nature et du but du document rétabli; il pourra ensuite avec les preuves à l'appui, être enregistré dans les archives ordinaires; et une fois enregistré il produira un plein effet rétrospectif à partir du jour où l'enregistrement primitif a eu lieu, ayant ainsi une valeur aussi complète que l'original détruit.

Sect. 4—Il est de plus décrété, etc., Que dans le cas où le défendeur sera absent de l'Etat, le fait devra être déclaré sous serment, dans la pétition; le juge nommera alors un curateur ad hoc pour représenter l'absent, et toutes les significations et assignations ordinaires seront adressées à ce curateur. Le serment du demandeur accompagnant sa pétition sera considéré de prime abord comme la preuve de l'existence du titre, acte de vente, *title bond*, privilège hypothécaire, bon, jugement ou autre document écrit, mais cette preuve pourra être combattue par des témoignages opposés produits sous serment par le défendeur.

Sec. 5.—Il est de plus décrété; etc., Que l'enregistrement d'une copie certifiée d'un acte d'une nature ou caractère quelconque, aussi bien que l'enregistrement d'un acte des archives d'un notaire, ou une copie certifiée dudit acte, faite avant le vote de cette loi dans les archives du greffier de la Cour, ex-officio recorder de la paroisse Vermillion, aura la même valeur et le même effet que si l'enregistrement avait eu lieu après le vote de la dite loi. La validité en sera pleine et entière.

Sec. 6.—Il est de plus décrété, etc., Que les frais encourus dans une affaire pour rétablissement de titre seront payés par la partie déboutée, quand il y a défense; néanmoins le juge prenant connaissance de l'affaire pourra, s'il le croit équitable, répartir les frais entre les deux parties. Quand il n'y aura pas d'opposition, les frais seront acquittés par le demandeur.

Sec. 7.—Il est de plus décrété, etc., Que les dispositions de cette loi n'empêcheront pas le rétablissement d'un jugement rendu sur des preuves orales, si l'original a été détruit dans l'incendie de la maison de cour ci-dessus.

Sec. 8—Il est de plus décrété, etc., Que dans tous les cas où il y aura des frais afférant au greffier, shérif, recorder de paroisse, ou tout autre fonctionnaire, ces frais leur seront alloués, comme dans toute autre affaire, d'après le compte qu'ils en feront sous serment.

Sec. 9—Il est de plus décrété, etc., Que les dispositions de cette loi s'étendront et s'appliqueront au rétablissement de tous jugements, procédures, billets, réclamations, devant la troisième justice de paix de la petite paroisse, qui auront pu être détruits par l'incendie ci-dessus. Il sera procédé dans ce cas devant la troisième justice de paix comme devant la cour de district.

Sec. 10—Il est de plus décrété, etc., Que le serment exigé des parties par cette loi sera prêté au mieux de leur connaissance et croyance.

Sec. 11—Il est de plus décrété, etc., Que le secrétaire d'Etat est requis de fournir à la Cour de district de la paroisse Vermillion tels livres et duplicatats de rapports de la Cour Suprême qu'il peut avoir en main, pour remplacer ceux qui ont été détruits dans l'incendie de la Maison de Cour, contre remise, par le greffier de la cour, d'un état assermenté des livres et rapports perdus.

Sec 12—Il est de plus décrété, etc., Que dans toutes les affaires criminelles, où les actes d'accusation enregistrés par l'avocat de district auront été détruits par l'incendie de la maison de cour de la paroisse Vermillion, le dit avocat de district est par le présent autorisé (et l'ordre lui en est donné) à enregistrer de nouveaux actes d'accusation pour remplacer les pièces détruites par le feu. Le grand jury pourra également enregistrer des actes d'accusation dans les cas mentionnés dans cette section. Il est bien entendu aussi qu'il ne résultera aucune prescription de la destruction des originaux.

Sec. 14—Il est de plus décrété, etc., Que les verdicts de jurys rendus dans des affaires criminelles, dans la paroisse Vermillion, détruits dans l'incendie de la maison de cour de ladite paroisse, pourront être rétablis à la demande de l'avocat de district ou de la partie jugée, faite soit pendant la session de la Cour ou au juge en chambre. Le texte de la motion devra être signifié à l'avocat de district ou à l'accusé, selon le cas; elle indiquera le nom du défendeur, la nature du crime dont l'accusé a été trouvé coupable ou dont il a été acquitté, la date, la nature et le caractère du verdict. Cette motion sera faite sous serment par l'avocat de district ou la partie jugée, et quand elle sera enregistrée, signification sera faite à l'avocat de district ou à la partie accusée, selon le cas, de venir dans les dix jours qui suivront déclarer les raisons pour lesquelles le verdict ne serait point rétabli. S'il est fait une réponse à cette motion elle devra être accompagnée du serment (au mieux de sa connaissance et croyance) de la partie accusée ou de son avocat. Dans le cas où la partie accusée ne réside pas dans la paroisse Vermillion ou s'est enfuie, il suffira de publier un avis, deux fois en dix jours, dans le journal officiel de la paroisse de Vermillion.

Sec. 15—Ils est de plus décrété, etc., Que immédiatement après la promulgation de la présente loi, il sera du devoir de l'enregistreur des votants de la paroisse Vermillion de procéder au renouvellement des livres d'enregistrement détruits par le feu. En outre des pouvoirs qui lui sont déjà attribués par la loi générale sur les élections et les lois sur l'enregistrement, ledit enregistreur est par les présents autorisé à inscrire dans les nouveaux livres les noms de toutes les personnes qu'il sait avoir été enregistrées autrefois ainsi que les noms des personnes qui, selon la déclaration sous serment d'un citoyen digne de foi, auront été enregistrées dans le passé. Il est bien entendu que rien dans cette section ne devra être interprété comme modifiant les devoirs de l'enregistreur en vertu des lois générales d'enregistrement de l'Etat.

Sec. 16—Il est de plus décrété, etc., Que les dispositions de cette loi ne s'étendront pas au-delà du 1er janvier 1900. Il est bien entendu aussi que cette limitation ne s'appliquera pas aux procédures pendantes à cette époque et non décidées.

Sec. 17—Il est de plus décrété, etc., Que cette loi sera mise en vigueur dès qu'elle sera votée.

H. W. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.

CLAY KNOBLOCH,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé ce 21 juin 1886.

S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme:

OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 24 juin 1886.—Pour le Mississippi, la Louisiane et le Texas:—Beau temps, vents variables, température stationnaire.

Les rivières resteront presque stationnaires.

Température du 23 juin 1886.

Thermomètre de R. SCHMITZ, Opticien.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	78	25
Midi	79	26
3 P. M.	79	26
6 P. M.	79	26

Nlle-Orléans, 23 juin 1886, 2 p. m. Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes:

Atlanta	81	Nashville, Tenn	69
Augusta, Gie	84	Pittsburg, Pie	71
Savannah, Gie	84	Cairo, Ill	72
Montgomery, Ala	85	Davenport, Iowa	72
Vicksburg, Miss	85	Dubuque, Iowa	77
Galveston, Tex	84	Keokuk, Iowa	77
Indianola, Tex	91	La Crosse, Wis	73
Shreveport, Le	86	St-Louis, Mo	80
Corsicana, Tex	75	St-Paul, Minn	81
Chattanooga, Tenn	75	Leavenworth, Kan	81
Cincinnati, O	71	Omaha, Neb	78
Louisville, Ky	73	Yankton, D. T	94
Memphis, Tenn	64	Key West, Fla	82
		Nlle-Orléans Le	77

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Conrad Buck à Mlle Caroline Bassenmeyer.
George Lenfant à Mlle Catherine Rayes.
Morgan J. Shea à Mlle Hannah McCarthy.
Victor Wilson à Mlle Aglaé Juden.

Naissances.

Mme Dr. Félix Formento, une fille.
Mme William Hammer un garçon.
Mme Bartolo Fallo, une fille.
Mme Andrew Harvot, un garçon.
Mme Chas. J. Haner, un garçon.

Décès.

George H. Singreen, 17 mois, 298 rue South Liberty.
Annie Clark, 32 ans, 247 rue Tchoupitoulas.
Robert L. Harris, Jr., 2 ans, 655 1[2 rue Dryades.
Enoch Kemp, 371 rue South Franklin.
Mme Margaret M. Purcell, 47 ans, coin St-Jane et Poydras.
Florian C. Koister, 1 an, 78 rue Vallence.
Emma Becknair, 4 mois, rue Burthe, près Clinton.
Margaret Williams, 31 ans, coin Quatrième et Liberty.
Charles Prévost, 88 ans, coin Indépendance et Morales.

Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des aliénations:

James R. Le Blanc et William R. Le Blanc à Antonio Agusti, un lot de terre dans le 3me district, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Robertson et Kerlerec....$1000

Peoples Homestead Association à Charles C. Piper, un morceau de terre dans le 6me district, dans l'ilet borné par les rues Delachaise, Aline, Magazine et Constance....$1400

Edgar Gelpi au American Homestead Association, un lot de terre dans le 3me district, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Robertson, Kerlerec et Claiborne....$736

Jacob Katz, Janette Lowinsohn et Samuel Lowinsohn à John Wigmann, un lot de terre dans le 4me district, dans l'ilet borné par les rues Septième, Huitième, Chippewa et St-Thomas..$1250

John C. Keener, agent de Christian Keener, à Henry Willmann, une portion de terre dans le 7me District, dans l'ilet borné par les rues Troisième, Short, Burthe et l'Avenue Carrollton....$500

Mme Elmyre Ollié, veuve de Honoré Labasse à Mlle Léonie Labasse, un lot de terre dans le 3me District, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Français, Chartres et Decatur; 2. Deux lots de terre dans le 2me District, dans l'ilet borné par les rues Peters, Gallatin, Quartier et Hôpital; 3. Un lot de terre dans le 2me District, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Hôpital, Dauphine et Ursulines; 4. un lot de terre dans le 2me district, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Peters, Conti et Bienville; 5—un lot de terre dans le 3me district, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Mandeville, Peter et Marigny....$4,150

Rosanna Jolibois et als à Mme Oct. Carmel, un lot de terre dans le 3me district, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Columbus, Dorbigny et Kerlerec....$400

Adam Haber à Mme C. Ryan, une portion de terre dans le 7me district dans l'ilet borné par les rues St-Charles, Levée, Short et l'Avenue Carrollton....$150

John Jacob Ferrer à William Ferrer, un lot de terre dans le 1er district, dans l'ilet borné par les rues Thalie, Erato, Remparts et Bassin....$600

Héritiers de Ed. A. Johnson à William Mason, un lot de terre dans l'ilet borné par les rues Gravier, Tonti, Perdido et Rocheblave....$105

Mme Jean Baptiste Glaudin à Pierre Duplan, un lot de terre dans le 1er district, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Bassin, Poydras et Perdido.$4000

Cour de District des Etats-Unis.—Les Etats-Unis contre E. S. Taylor & Cie.—Procès pour une somme de $33,000 et intérêts pour empiètement sur les terres publiques dans la paroisse de St Tammany.

Jos. A. Aiken & Cie, contre Lugger Young Francis—Réclamation de $30 pour quayage resté impayé.

Cour civile de district.—Juge Houston.

Succession de Rose V. August.—Les héritiers sont reconnus et mis en possession.

Jacob Van Hoven contre Barbara Weller son épouse.—Divorce accordé.

Juge Monroe.

Elizabeth Machado contre Vincent Bonet son mari—Jugement en faveur du défendeur, rejetant la pétition de la demanderesse.

Edward Leonard contre Sarah Leonard—Le divorce est accordé.

Juge Tissot.

Maurice J. Hart contre Jas. Lynch—Procès pour $555.

Y. R. Le Monnier contre Peter Fink—Appel au jugement de la 3me Cour.

Edmond Rixner contre Placide Carrière—procès au sujet de la possession d'une propriété achetée à une vente faite en paiement des taxes.

August Rouxet contre Michel G. Camus—Procès pour moins de $1000.

Les inventaires des successions suivantes ont été faits:

Gustave Pottoff, total $2166 55; Mme Rose Wilson, total $1645; Elizabeth Detus, veuve de John H. Hasenkamp, etc., total $1000; Emile W. Sheffel, total $195; Christopher Ullman, total $7726; Joseph Hammer, total $325.

Cour Criminelle de District.—Section B—Juge Baker.

J. Gidéon LeBlanc est accusé de détournement alors qu'il remplissait les fonctions de collecteur pour la maison Cumberland Frères. Il aurait détourné des fonds au préjudice de cette maison pendant un espace de six mois.

Acquittés.—Martin Scales, léger vol; Funny Raymond, même accusation; Annie Peuer, vol d'une paire de bas; Annie Short, vol d'une bague; Geo. Lewis, voies de fait sur Léna Bates.

—Le grand jury a commencé à examiner l'affaire de John Waltz, accusé de tentative d'incendie.

L'affaire de Paul Dominick, second du steamer américain "Jewel", accusé par un matelot du nom de Lombard, de coups et blessures, est venue hier matin devant le commissaire des Etats-Unis, Wright.

De nombreux témoins ont été entendus. Les témoins à charge, prétendent que le second armé d'un stick a blessé le matelot au nez, tandis que les témoins à décharge ont affirmé que le second n'avait pas de stick et que la blessure que porte Lombard au nez, lui a été faite par une prostituée.

Le temps faisant défaut pour assigner les témoins, l'affaire a été renvoyée à samedi et Dominick remis en liberté sous caution.

Cour du recorder Davey.—Wm Burrell, ivresse, $5 ou 10 jours.

John Nora, vol d'une pendule, envoyé à la Maison de Refuge.

Frances Hill, pour insultes et abus, a été mis sous caution de $250.

John Dies, pour voies de fait a du fournir une caution de $250.

Mme McCormack, pour insultes et abus, a été mise sous caution de $100.

Maggie Warner et Ernest Martin, pour s'être enivrés et avoir troublé la paix publique. $2.50 ou 10 jours chacun.

Jos Burke, pour ivresse et bris de paix, $25 ou 30 jours.

Cour du recorder Burthe.—Carrie Nicholas, prostituée arrêtée à l'encoignure des rues Douane et Bassin, $2.50 ou dix jours.

T. Albers et Mme Gallinger, pour violation d'une ordonnance de marché ont été arrêtés au Marché Français et condamnés à $2.50 d'amende.

C. Wolf, arrêté rue du Canal, entre Royale et Exchange Alley, pour s'être battu et avoir troublé la paix publique a été condamné à $25 ou trente jours.

Mme Bennett, ivresse et bris de paix, $5 ou dix jours.

L'affaire de J. R. Barr, agent de fret de la "Q. et C. R. R. Co.," accusé de détournement par M. Morrow, de la "New York Trust Co.," a reçu un commencement d'instruction et a été renvoyée, après l'audition de quelques témoins, à mardi prochain, où les livres de la compagnie devront être apportés en cour.

Explosion—Hier, à 9 heures du matin, le voisinage des rues Erato et South Peters a été mis en émoi par l'explosion du tambour d'une des énormes chaudières de la Presse Internationale de Coton. Le bâtiment a été considérablement endommagé; la rue est couverte de décombres, de briques et d'éclats de fer qui ont volé jusqu'au moulin à riz situé en face, et dont ils ont brisé portes et fenêtres.

Deux personnes seulement ont été victimes de cet accident, un enfant de 14 ans, nommé George Kahn, qui s'était mis à l'abri de la pluie dans le bâtiment de la presse, et qui est mort, hier à 1 heure de l'après-midi; et Adolphe Clark, un homme de couleur remplissant les fonctions de pompier, qui a été cruellement brûlé par la vapeur et blessé par des briques et les éclats de la machine. Il est mort hier à 1 heure moins dix minutes, après d'horribles souffrances.

Cette chaudière avait été réparée il y a quelque temps, et l'on attribue l'explosion au peu de soin avec lequel fut faite cette réparation, car la chaudière a éclaté sous une pression relativement faible. Les pertes s'élèvent à $2000 environ.

Vols—John Nora, un garçon de couleur âgé de 12 ans, s'est introduit chez Mme Kelly, rue Constance No. 11 et lui a soustrait une pendule évaluée $10. Il a été arrêté dans la nuit de mardi à mercredi, à l'encoignure des rues Clio et Dryades.

Un voleur resté inconnu a volé un panier de haricots à l'étalage de John Waldman, au marché français.

Six d'un coup.—Marie, Joseph, Charles, William, Jacques et Eddie Werling, qui habitent rue Claiborne, entre Julie et Cyprès, ont été arrêtés sur une accusation de voies de fait portée contre eux par M. O. J. Kaims.

Quatre autres.—Thomas James, Joseph Quinn, C. C. Gardet et Thomas Knable, accusés de voies de fait par M. Russel qu'ils ont battu durant une mêlée dans une épicerie de la rue Carondelet, ont été arrêtés par l'officier Griffin.

Du sommeil à la mort.—Un blanc, inconnu, âgé d'environ 50 à 60 ans, 5 pieds 11 pouces de taille, vêtu d'une veste d'alpaca noir, d'un pantalon noir rayé blanc et d'un chapeau de paille blanc, est tombé pendant son sommeil dans le fleuve, du haut du ponton du ferry au pied de la rue du Canal.

Cet accident est arrivé mardi soir, à 10 h. 40.

De vains efforts ont été faits pour secourir le malheureux qui s'est noyé.

Les derniers détails nous apprennent que Mme L. Kronauer, qui habite au No 186 rue Douane, a reconnu les vêtements du défunt pour ceux d'un certain Jules Blineau, âgé de 54 ans, natif de Nantes, France. Cet homme était employé depuis plusieurs années chez Mme Kronauer comme domestique. Il était, paraît-il, très sujet au sommeil. Sa famille habite la Nouvelle-Orléans.

Retour et arrestation de Tolédano.—Dans la journée de mardi, le capitaine Dunn et les officiers de Rancé, Andry et White ont arrêté au coin des rues Marais et Chemin du Bayou, le nommé Tolédano qui avait quitté la Nouvelle Orléans le 24 février 1884, après avoir attaqué, le jour du Mardi Gras, une bande d'individus déguisés en nègres et qui suivaient la cavalcade en voiture. Il avait blessé à coups de revolver, une jeune fille et un jeune homme. Ce dernier très grièvement blessé, a passé plusieurs mois à l'hôpital où l'on a craint longtemps de ne pouvoir le sauver.

Cheval emporté—Un cheval conduit par M. Pellissier a pris peur à l'encoignure des rues Bienville et Broad. M. Pellissier a été précipité sur le sol, le cheval légèrement blessé et la voiture endommagée pour une somme de $25.

M. Pellissier n'a pas été blessé.

Autres chevaux emportés.—Hier, à 1 heure 30 de l'après-midi, un cheval attelé à une voiture, a pris peur au passage d'une locomotive du chemin de fer du Fort Espagnol, rue Bienville, entre Derbigny et Claiborne.

Il est devenu indomptable, a pris sa course sur Claiborne, et à l'intersection de cette rue avec le canal, la voiture a été renversée et M. Anemann qui l'occupait a été précipité dans le canal. Il en a été quitte pour un bain; quant à la voiture elle a été endommagée pour une somme de $10 environ.

A 11 heures 50 hier matin, un cheval attelé à une voiture appartenant à M. Walsh, rue Decatur, entre Douane et Bienville, s'est trouvé effrayé rue Broadway, près St-Charles. Il a pris sa course sur l'avenue, et la voiture s'est accrochée à un poteau télégraphique en face l'entrée principale de l'Exposition. Les traits se sont brisés, le poteau a été abattu et le cheval a continué seul sa route vers la ville. La voiture qui n'était pas occupée a été fort endommagée.

Les fils télégraphiques sont maintenant couchés sur le chemin et demandent à être relevés immédiatement, afin d'éviter de nouveaux accidents.

Accident du travail.—Hier à 10 heures du matin, un plombier du nom de P. Gainnie, habitant rue Valence No 6, était occupé à souder un tuyau à la Brasserie Louisiana, rue Jackson, entre Tchoupitoulas et Rousseau, lorsque la partie supérieure du tuyau s'est détaché, l'a renversé et dans sa chute il s'est fait à la figure plusieurs blessures qui ont été soignées par les étudiants de l'hôpital, après quoi il a été reconduit chez lui.

Trop de chaleur.—A 4 heures 30, hier dans l'après-midi, Robert Rever, un bouilleur de sucre qui travaillait à la raffinerie Thompson, encoignure St-Louis et Decatur, a succombé à l'excessive chaleur des fourneaux et a été envoyé à l'hôpital. Il habite rue Prieur, No 137.

Empoisonnement.—Hier à 10 heures du main les 3 enfants de Mme Burns, qui habite rue Quatrième, entre Fulton et Chippewa, ont été empoisonnés par des pastilles vermifuges qu'ils avaient absorbé en trop grande quantité à l'insu de leur mère. Ces enfants, âgés respectivement de 6, 4 et 2 ans ont été transportés à l'hôpital où les médecins ne sont parvenus à les mettre hors de danger, qu'après une heure de soins assidus.

Ont été arrêtés—A. Adams, un charpentier, âgé de 25 ans, pour ivresse, rue Willow, près Thalie.

A 7 1[2 heures du soir, rue St Charles près Canal, Manuel Williams, âgé de 32 ans, pour avoir violé les ordonnances 5045 et 6609.

Une prostituée du nom de Emma Fields, hier à 11 heures 40, pour avoir troublé la paix publique rue Bassin près Perdido.

Accident. Hier à 1 heure 30 de l'après-midi, un mécanicien du nom de Belter, travaillait à bord du bateau Ealing au pied de la rue Jackson, s'est blessé gravement à la tête. Sur son refus d'aller à l'hôpital, la voiture d'ambulance appelée en toute hâte l'a transporté chez lui, coin Philip et Fulton.

A l'hôpital. — John Coleman, l'homme de couleur qui a été renversé samedi dernier par un wagon dont les roues lui ont passé sur le corps, est mort hier à 2 heures et demie du matin, des suites de ses blessures.

Paragraphes.—Des inconnus ont tiré des coups de révolver dans la nuit de mardi à mercredi à l'encoignure des rues Clinton et 3ème.

—Le pont situé à l'encoignure de l'avenue St-Charles et de la rue Adam nécessite d'immédiates réparations.

—L'homme de patrouille Bell, a amené à la fourrière un cheval et un wagon qu'il a trouvés à l'encoignure Commune et St-Charles.

—Une maison inhabitée, située rue Dumaine, entre Royale et Bourbon, est dans un état dangereux, attendu qu'elle menace de tomber en ruine d'une moment à l'autre.

On mande, de Lisbonne, à l'agence Havas, que le gouvernement portugais ne prendra pas en considération le vœu de la minorité républicaine du conseil municipal de Lisbonne, demandant un changement dans l'organisation du corps de la garde municipale.

Le *Journal du Havre* du 8 juin:

On assure que M. Roustan, notre envoyé extraordinaire à Washington, qui est arrivé, avant-hier, à Paris, ne retournera pas à son poste.

M. Roustan, dont la carrière est déjà longue, demanderait la liquidation de sa pension de retraite.

Il serait remplacé par M. Lefaivre, aujourd'hui consul de France à New York.

Miss Constance Bonaparte, arrière-petite fille de Jérôme Bonaparte, roi de Westphalie, a pris le voile dans le couvent des Visitandines de Baltimore.

La jeune religieuse qui, par sa grande beauté et le charme de ses brillantes qualités, s'était acquis, à Washington, à New York et à Baltimore, le titre de "professional beauty", n'a que vingt ans.

M. Elisée Reclus raconte qu'il vient de se passer à Buda-Pesth, capitale de la Hongrie, un événement qui va donner le signal d'une véritable révolution économique et industrielle, dont bien peu de gens, à l'heure actuelle, soupçonnent encore la portée véritable.

"Une Société a foré un puits artésien qui, à la fin du mois de janvier dernier, atteignait la profondeur de 651 mètres, et donnait déjà un débit d'eau considérable, marquant 70 degrés de chaleur au thermomètre centigrade. Cette eau sert à alimenter les lavoirs, bains publics et autres établissements industriels de la ville.

"La municipalité a alloué une subvention de 800,000 fr. à la Compagnie qui exécute les travaux, et le forage se continue pour obtenir une eau plus chaude encore. Ce projet, réalisé en Hongrie, avait été proposé à Paris en 1880 et traité d'utopie par les mêmes personnes qui s'empresseront, nous n'en doutons pas, d'en reconnaître la valeur, maintenant que le succès en a consacré l'utilité.... à l'étranger."

Dans la séance du 7 juin de l'Académie des sciences, de Paris, M. de Lesseps a mis sous les yeux de ses confrères, des photographies représentant les travaux exécutés dans l'isthme de Panama. La montagne de la Culebra, que doit traverser le canal à une hauteur de 93 mètres; elle a été déjà décapitée; on s'occupe de procéder à son enlèvement final par des galeries souterraines. Pareil travail, et dans des conditions identiques, s'accomplit présentement dans l'isthme de Corinthe.

Athénée louisianais.

Concours littéraire de 1886.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 22 juin 1886 jusqu'au 25 février 1887, inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 26 février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera [illegible] sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes:

NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DE LA CONCURRENTE.

Pour les hommes:

LAFAYETTE EN AMÉRIQUE.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE

L'expulsion des Princes.

Paris, 23 juin—A trois heures cette après-midi, le gouvernement lancera un décret expulsant les Princes français du pays.

Ceux-ci quitteront la France ce soir. Un grand nombre de sénateurs et députés royalistes sont partis pour le Château d'Eu, afin de présenter leurs regrets au comte de Paris.

Le départ du comte de Paris.

Paris, 23 juin—La plupart des sénateurs et députés royalistes ont l'intention d'assister au départ de France du comte de Paris.

La Presse française condamne l'acte du gouvernement.—Précautions prises pour le départ des Princes.—Démissions d'ambassadeurs.

Paris, 23 juin—La police a reçu l'ordre d'arrêter toutes personnes qui feraient des démonstrations loyalistes séditieuses à Paris ou ailleurs, à l'occasion du départ des Princes expulsés.

Le comte Foucher de Careil, ambassadeur de France en Autriche, a donné sa démission et proteste contre l'acte de son gouvernement qui expulse les princes français.

On croit que M. Waddington, ambassadeur de France en Angleterre, résigne ra aussi pour la même raison.

Sa démission est attendue à chaque instant.

La Presse royaliste dit que l'adoption du bill d'expulsion, est le précurseur de la chute de la République.

Les journaux républicains modérés en général condamnent cette mesure et la déclarent injuste. Les journaux opportunistes demandent avec instance au gouvernement d'écarter les demandes des irréconciliables et des radicaux et sont en faveur d'une politique républicaine plus ferme.

Le Comte et la Comtesse de Paris et leur fils le Prince Louis Philippe, après avoir reçu leurs amis, s'embarqueront demain après-midi à Freeport.

Le manifeste du Comte sera lancé vendredi.

Le Prince Jérôme Napoléon se rend à Genève et son fils, le Prince Victor, à Bruxelles.

Aucun d'eux ne publiera, croit-on, de manifeste.

Les partisans du prince Victor feront, dit-on, une démonstration à la gare du chemin de fer, lorsqu'il partira.

Le Prince Victor Napoléon—Le Comte de Paris.

Paris, 23 juin—Le prince Victor et 15 de ses partisans les plus marquants, incluant le marquis de Valette et le baron Haussmann, sont partis aujourd'hui pour Bruxelles.

Le train sur lequel il se trouvait, a laissé la gare au milieu des cris de "Vive l'Empereur" "au revoir" et aussi de "Vive la République!" Il y a eu quelques sifflets et plusieurs personnes arrêtées.

Le comte de Paris, son fils et sa suite arriveront vendredi à Sunbridge où ils vont demeurer.

Le comte lancera un manifeste protestant contre son expulsion et exposant le programme monarchique.

Départ des Princes.

Paris, 23 juin—Le prince Jérôme Napoléon est parti cette après-midi pour Genève. Il a été accompagné par un grand nombre de ses amis à la gare du chemin de fer, où une foule considérable était réunie.

Aucune démonstration néanmoins n'a été faite. Le prince Victor avant de partir pour Bruxelles, a dit aucours d'une réception: "Ne vous attendez pas à une protestation de ma part. Un peuple quelque fois prend sur lui d'ouvrir ses portes à un exilé. Je reste un représentant de l'Empire tel que l'ont constitué les Napoléons.

"Je suis en faveur d'une autorité ferme; en faveur de l'égalité de tous les citoyens et du respect de toutes les croyances religieuses. Soyez sûr que quoi que me demande le devoir, vous me trouverez toujours prêt à remplir mes obligations envers la démocratie et mon nom. Au revoir."

Le Prince Victor a attiré fort peu l'attention à son arrivée à Bruxelles.

Mille personnes se sont rendues aujourd'hui au Château d'Eu et ont inscrit leurs noms sur un livret.

Le Comte de Paris leur a donné à chacun une poignée de main et leur a fait brièvement ses remerciments.

Le secrétaire de la police M. Loze et les Princes.

Paris, 23 juin—Le secrétaire de la police M. Loze a rendu visite aux Princes Jérôme et Victor, et leur a dit que le gouvernement était disposé à leur accorder du temps pour régler leurs affaires.

Ils ont refusé tous deux l'offre du gouvernement.

Le journal La Patrie—Le Préfet de la Seine.

Paris, 23 juin—Le journal La Patrie fait remarquer la coïncidence de l'expulsion avec l'anniversaire de la victoire de Napoléon III à Solferino, et croit que c'est de bon augure.

Le préfet de la Seine inférieure a refusé catégoriquement de notifier le Comte de Paris de son expulsion.

Toute une famille empoisonnée.

Paris, Mo., 23 juin—Sanford Bryan, de cette ville, ainsi que sa femme et ses trois enfants ont été empoisonnés en buvant de l'eau d'un baril dans lequel on avait mis une substance toxique. Les symptômes sont ceux produits par l'arsenic. Des soupçons planent sur un jeune nègre qui a eu une difficulté personnelle dimanche avec les Bryan. On l'a vu rodant dans le voisinage de la résidence de celui-ci. Les enfants n'ayant absorbé que peu d'eau sont mieux, mais le mari et la femme sont dans un état critique.

Rente française.

Paris, 23 juin—Le trois pour cent est coté à 83 francs 25 centimes.

Le Landtag prussien.

Berlin, 23 juin—Le Landtag prussien a voté 37,000 livres sterling pour secourir les victimes des inondations du fleuve Vistule.

Le steamer Lydian Monarch.

Galway, 23 juin—Le steamer Lydian Monarch, capitaine Huggett, de la ligne Monarch, est parti d'ici aujourd'hui pour New York avec la malle et des passagers. C'est la première fois depuis plusieurs années que la malle est expédiée directement de Galway par steamer.

L'Association Coloniale Allemande.

Berlin, 23 juin—L'Association Coloniale Allemande a acheté des frères Denhart cinq cent kilomètres de territoire dans Vituzamzibar.

Le Vossiche Zeitung.

Berlin, 23 juin—Le Vossiche Zeitung écrit que des délégués ont été envoyés en Chine pour activer le développement des chemins de fer dans l'intérêt des capitalistes allemands et des manufacturiers.

Ils rapportent qu'il n'y a pas d'espoir pour la construction de chemins de fer en Chine, sur une base qui serait avantageuse à une entreprise européenne, avant que l'empereur ait atteint sa majorité, ce qui ne sera qu'à la fin de 1887.

La même feuille ajoute que le dit rapport des délégués a été lu à une assemblée des capitalistes et des manufacturiers allemands.

Les dits délégués disent que le vice-roi leur a assuré que la Chine construira des chemins de fer seulement quand elle pourra fabriquer le matériel nécessaire à leur construction, sur son territoire.

Les Conservateurs de Midlothian.

Londres, 23 juin—Aujourd'hui, à une assemblée des conservateurs de Midlothian, il a été décidé de ne pas opposer de candidat à M. Gladstone dans ce district.

Opinion suspecte.

Londres, 23 juin—Le London Times, au cours de commentaires qu'il fait sur le meeting Gladstone, à Glasgow, dit;

"La remarquable absence d'hommes ayant une distinction intellectuelle, sociale ou professionnelle, qui a caractérisé tous les meetings Gladstone en Ecosse, a été plus frappante que jamais hier à Glasgow.

"Les efforts faits par M. Gladstone pour éviter toute discussion sérieuse de sa propre politique, ont été couronnés d'un succès entier dans son discours de Glasgow. Celui-ci est hérissé de fausses représentations, d'arguments pervers. Pas une seule tentative d'aborder les difficultés de la question irlandaise."

La Ligue Irlandaise.

Lincoln, Neb., 23 juin—Le cablegramme suivant a été reçu aujourd'hui de M. Timothy Harrington, membre du Parlement et secrétaire de la Ligue en Irlande:

"Dublin, 23 juin 1886.

"A M. Patrick Eagan, Lincoln, Neb.:

"Parnell m'autorise à dire qu'une importante délégation assistera à la convention de Chicago. Exprimez à la Ligue Américaine mes plus chaleureux remerciments pour leurs glorieux et continuel efforts.

[Signé.] TIMOTHY HARRINGTON."

Le ministre des Etats-Unis Jackson. Voleurs de grand chemin tués.

Mexico, 23 juin, via Galveston. Le ministre des Etats Unis, Jackson, est de retour après un congé de trois mois.

Les nouvelles reçues de diverses parties du pays, annoncent que plusieurs voleurs de grands chemins, bien connus pour les nombreux vols qu'ils ont commis, ont été pris et tués immédiatement. La nouvelle loi autorise à tuer sans jugement tous voleurs de grands chemins arrêtés. Plusieurs de ces brigands ont été tués dans les derniers dix jours.

La question des pêcheries.

Montréal, 23 juin—Hier, l'Hon. M. Chapleau, secrétaire d'Etat, faisant allusion à la question des pêcheries, a dit qu'elle pourrait entraîner le Canada dans de sérieuses complications; mais il a foi, a-t-il ajouté, dans le Président Cleveland et le Congrès, et ne doute pas que la question ne soit réglée sous peu d'une façon pratique et équitable.

Le capitaine Doughty.

Halifax, 23 juin.—Le capitaine Doughty de la goëlette de pêche Ella M. Doughty, de Portland, qui a été saisie à Englishtown, le mois dernier, est arrivé des Etats-Unis hier à Halifax. Il est en route pour le Cap Breton, où il va prendre de nouveau le commandement de son bateau, un cautionnement ayant été donné par les propriétaires.

Le capitaine fera demain une déposition relativement à l'affaire de saisie.

Arrestation.

Ottawa, Ont., 23 juin—La police a découvert l'existence en cette ville d'une bande d'anarchistes. Jusqu'ici aucune mesure n'a été prise contre eux.

Les murs de leur salle de délibérations sont tapissés de placards incendiaires.

WASHINGTON.

Nomination.

Washington, D. C. 23 juin—Le Président a nommé Geo. M. Murphy, de la Caroline du Nord, commis consulaire des Etats Unis.

Nomination confirmée.

Washington, 23 juin—La nomination de M. E. H. Bryan, de la Californie, en qualité de consul à Lyon, a été confirmée.

Plusieures bills frappés du véto du Président sont lus et déposés sur la table.

CONGRES.

Chambre

Washington, D. C., 23 juin—M. Morrison, de l'Ills., appelle le rapport du comité des reglements, amendant les reglements de la Chambre. La Chambre par un vote d'abord de 91 contre 80 refuse de prendre en considération le dit rapport. Le résultat est accueilli par des applaudissements du côté républicain.

Mais M. Reed ayant changé son vote, a demandé la reconsidération du vote.

Le rôle est appelé et par 133 voix contre 115 la Chambre décide de discuter le rapport.

Sénat.

Washington, D. C., 23 juin—M. Frye, du Comité de Commerce, rapporte favorablement un bill pour amender les lois relatives à l'inspection des bateaux à vapeur. Le bill décrète le paiement des dépenses des inspecteurs de bateaux par la Trésorerie. Le bill est adopté sans débats.

La motion de M. Hawley, demandant la reconsidération du vote par lequel le Sénat a adopté le bill qui interdit aux membres du Congrès d'agir comme avocats des chemins de fer qui ont obtenu des concessions de terres, est ensuite prise en considération.

M. Beck s'oppose à la reconsidération.

Le Président Cleveland.

Baltimore, 23 juin—Un chèque pour tout le montant des dépenses qu'il a faites à Deer Park, a été envoyé, hier, par le Président Cleveland au Baltimore & Ohio R. R. Co. Dans la lettre renfermant le chèque, le Président remercie de toutes les attentions prodiguées à lui et à sa femme.

Les Indiens hostiles.

New York, 23 juin—Une dépêche spéciale de Tombstone, Territoire de l'Arizona, rapporte: les Indiens ont fait de nouvelles incursions dans le district Promontirio, au sud de la ligne.

Les Peaux Rouges sont toujours très nombreux dans cette section et capturent les meilleurs chevaux. Il est même dangereux de s'éloigner des camps. Les opérations dans les mines et les affaires sont en général suspendues.

Les dommages causés par les déprédations indiennes dans le comté Prince seulement, s'élèvent, dans les deux derniers mois, à au moins un demi-million de piastres.

Mariage du juge Stanley Mathews.

New York, 23 juin—Le mariage du juge Stanley Mathews et de Mme Mary K. Theaker, de Cleveland, Ohio, a eu lieu ce matin, en cette ville, à la résidence de M. Charles Parsons, cousin de la mariée. Le Rév. W. R. Paxton, de Princeton, N. J. officiait et était assisté par le Rév. Dr Richard D. Harlon.

Il y avait environ cinquante parents et amis qui assistaient à la cérémonie.

Bills frappés du véto présidentiel.

Washington, D. C. 23 juin—Le Président a envoyé aujourd'hui au Congrès sept bills de pensions privés frappés de son véto.

Suicide.

St Louis, 23 juin—M. Berkey s'est suicidé aujourd'hui. Il avait été pendant neuf ans directeur du Baltimore & Ohio R. R. et possédait à une certaine époque une belle fortune.

Sa femme est la nièce de Henry L. Stanborn, ex-avocat général sous l'administration du président Lincoln.

Parmi les effets de M. Berkey on a trouvé une lettre dans laquelle il demande d'annoncer par dépêche sa mort à M. C. B. Given, du Chapitre Warren de la Maçonnerie, à Newark, Ohio.

Banquet offert aux membres de la Presse de l'Ohio.

Charleston, Ouest Virginie, 23 juin—Un banquet a été donné par nos citoyens et la Presse locale aux membres de la Presse de l'Ohio. Le gouverneur Foraker et l'Hon. C. Grosvenor, membre du Congrès de l'Ohio, y assistaient.

Celui-ci a prononcé une allocution au cours de laquelle il a dit: "Dans l'Ohio il y existe un sentiment hostile plus prononcé contre les Etats de la Nouvelle-Angleterre que contre ceux du Sud, par le fait que ceux-là ne veulent pas que le Sud et l'Ouest progressent, et font ce qu'ils peuvent pour les en empêcher, en ne passant pas de lois dans l'intérêt de ces deux grandes sections du pays."

M. Grosvenor a sévèrement critiqué les hommes de la Nouvelle-Angleterre.

Les grévistes.

Pittsburgh, Penn., 23 juin—Les plâtriers au nombre de 700, se sont de nouveau mis en grève. Les travaux de constructions seront suspendus pendant quelque temps à moins que le différend ne soit réglé.

Les plâtriers s'étaient mis en grève le 1er Mai pour la première fois. On leur avait accordé leur demande de huit heures de travail par jour et $16 par semaine.

Société de secours Parnell.

St. Louis, 23 juin—A une assemblée hier soir appelée par le comité exécutif de la société de secours Parnell, la somme de $1,250 a été souscrite pour être envoyée immédiatement, afin d'aider à l'élection des candidats "Home Rule" au prochain Parlement anglais. Un différend s'est élevé au sujet de la façon d'expédier l'argent, mais la majorité a finalement voté de l'envoyer par l'entremise du trésorier de l'Association de la Ligue Agraire.

M. Peter L. Foy, chairman de l'assemblée, qui s'est opposé à cette manière de procéder, a alors retiré sa souscription de $100 et donné sa démission de chairman.

Le Dr O'Reilly a été choisi pour remplir la vacance, et des comités ont été nommés pour solliciter et collecter des fonds pour l'Association, qui seront envoyés en Angleterre, ainsi que le décidera la majorité.

Convention des Photographes.

St Louis, 23 juin—La convention des photographes a tenu sa seconde séance aujourd'hui et le comité des nominations a fait le rapport suivant:

H. McPhail, pour président; F. W. Cuevin, pour secrétaire; J. M. Carlisle, pour trésorier.

Pour membres du comité exécutif: James Landy, W. H. Potter.

On a annoncé que la Convention Nationale allemande des photographes aura lieu à Brunswick, Allemagne, et que l'Association américaine y enverra un représentant.

Chemins de fer.

Heures d'arrivée et de départ.

ILLINOIS CENTRAL.

Arrivée.	Départ.
No 1 Ex.......11:00 pm	No 2 Ex.........9:15 am
No 3 Lim. Ex..8:20 am	No 4 Chi Ex......6:00 pm

LOUISVILLE AND NASHVILLE.

No 3 Cin. Ex..7:20 am	No 4 Fast Line..7:55 am
No 1 Fast Line.7:20 pm	No 6 Coast Ac...[illegible] pm
No 5 Coast Ac..9:05 am	No 2 Cin. Ex...8:25 pm

TEXAS AND PACIFIC.

No 304 Calif.12:50 pm	No 301 Calif....1:00 pm

NEW ORLEANS AND NORTHEASTERN.

Fast Mail......2.35 pm	Fast Mail.....11.35 am

LOUISVILLE, NEW ORLEANS & TEXAS.

No. 1..........9:00 am	No. 2..........5:00 pm
No. 3..........6:50 pm	No. 4..........7:35 am
No. 5..........10:00 am	No. 6..........4:15 pm

SOUTHERN PACIFIC COMPANY, ATLANTIC SYSTEM, MORGAN LINE.

No 19 Califor..7:40 am	No 50 Local....8:10 am
No 51 Local....6:20 pm	No 20 Californ.7:30 pm

SHELL BEACH RAILROAD.

Dimanches— 6:00,11:00 a.m.6:00 pm	Dimanches— 6:30 a.m.11:30,6:30 pm
Jours de la semaine— 8:15 a.m., 3:45 p.m	Jours de la semaine— 8:45 a.m., 5:30 p.m

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

JEUDI, 24 JUIN 1886.

Cincinnati—U. P. SCHENCK, à 5 P M
Haut du fleuve—DANUBE, à 12 M
Bayou Lafourche—E. W. FULLER, à 5 P M
Bas du fleuve NEPTUNE, à 9 A M

VENDREDI, 25 JUIN 1886

St-Louis—CITY OF BATON ROUGE, à 5 P M
Bayou Sara—CLINTON, à 5 P M
Pointe Houmas—MABEL COMEAUX, à 12 M
Bayou Lafourche—ASSUMPTION, à 12 M
Bas du fleuve—LURA, à 11 A M

Hauteur des Eaux.

Augusta	17.00	Nashville Tenn	15.07
Caire, Ill	26.04	Nlle Orléans*	12.02
Cincinnati, O	19.07	Omaha, Neb	12.02
Davenport, Ia	3.06	Pittsburg, Pe	2.09
Keokuk, Iowa	3.09	Shreveport Le	3.07
La Crosse, Wis	6.02	St-Louis, Mo	15.04
Leavenworth, K	14.04	St-Paul, Minn	6.01
Louisville, Ky	8.08	Vicksburg	27.02
Memphis, Tenn	20.08	Yankton	22.03

Fleuve et rivières.

Pittsburg, 23 juin—La rivière a 2 pieds 11 pouces—stationnaire. Temps couvert et agréable.

Cincinnati, 23 juin—La rivière a 19 pieds 9 pouces—à peu près stationnaire. Temps partiellement couvert et chaud. Départs, Buckeye State pour Memphis; Golden Rule pour la Nlle-Orléans.

St Louis, 23 juin—Arrivés City of Cairo de Vicksburg. Départs, Annie P Silver pour la Nlle-Orléans; Hudson pour l'Ohio. Le fleuve a 15 pieds 4 pouces. Temps clair et frais.

Vicksburg, 23 juin—Le fleuve a haussé de 3[10—27 pieds 2[10 à l'étiage. Descendant, John A Wood.

Caire, 23 juin—Arrivés, City of Providence, de St Louis, 4 p m, City of New Orleans de la Nlle-Orléans, 8. Départ, Port Eads pour la Nlle-Orléans 1 p m. La rivière a 26 pieds 4 pouces. Temps clair et chaud.

Evansville, 23 juin—La rivière a 15 pieds et 7 pouces à l'étiage et monte. Forte pluie ce soir.

Louisville, 23 juin—La rivière monte, 8 pieds 10 pouces dans le canal et 6 pieds 8 pouces aux chutes. Temps couvert. Arrivé, Buckeye State de Memphis.

Memphis, 13 juin—Le fleuve a monté 2 pouces. Temps couvert.

Les Passes.

Port Eads 23 juin, midi—Vent, sud-est. Pas d'arrivages. Départ, steamship Californian pour Baltimore.

Marchés.

Londres, 23 juin, 12.30 p m—Consols, à l'ouverture 101 15[16 au comptant et 101 3[8 à terme.

Londres, 23 juin, 4 p m—Consols à la cloture 101 1[4 au comptant et 101 15[16 à terme.

Liverpool, 23 juin, midi—Coton stable et en bonne demande. Ventes 10 000 balles, dont 1000 pour la spéculation et l'exportation. Middling uplands 5 1[8d, middling Orléans 5 3[16d. Recettes 3,000 balles dont 2,800 d'Amérique.

Liverpool, 23 juin, 4 p m—Futurs très stables. Livraison en juin, juin et juillet, juillet et aout 5 5[64d acheteur, aout et septembre 5 6[64d acheteur, septembre et octobre 5 3[64d vendeur, octobre et novembre 4 63[64d acheteur, novembre et décembre, décembre et janvier 4 63[64d vendeur.

New York, 23 juin—Coton stable. Uplands 9 3[16c, Orleans 9 5[8c. Ventes 668 balles. Futurs stables à l'ouverture. Livraison en juin 9.05, juillet 9.17, aout 9.29, septembre 9.17, octobre 9.08, novembre 9.02, décembre 9.07, janvier 9.13.

New York, 23 juin, midi—Coton calme; hausse de 1[16c. Middling uplands 9 3[16c. Ventes 600 balles. Futurs stables.

New York, 23 juin—Coton ferme. Uplands 9 3[16, Orleans 9 5[8c. Ventes 912 balles. Futurs à la clôture à peine stables—en juin 9.11, juillet 9.17, aout 9.30, septembre 9.17, octobre 9.06, novembre 9.01, décembre 9.04, janvier 9.12, février 9.21, mars 9.31, avril 9.41

BULLETIN MARITIME.

MERCREDI, 23 JUIN 1886

EXPEDIES EN DOUANE.

Steamship (ang) Marco Aurelio, Morgan, pour Truxillo.
Steamship (ang) Rosella, Cleary, Rotterdam.
Barque (esp) America, Taxonesa, Barcelonne.

ARRIVES.

BATEAUX A VAPEUR.

Alice, ——— Port Vincent.
Fulton, ——— Stockton.
City of Baton Rouge, Whittledge, St-Louis.
U. P. Schenck, Carter, Cincinnati.
Mabel Comeaux, Comeaux, Pointe Houmas.
New Iberia, Muggah, St-Martinville.
Josie W. Sullivan, Floyd et le Haut Tensas.

EXPORTATIONS.

ROTTERDAM—par steamship Rosella—6 4 350 boisseaux mais en grenier 6000 sacs à grain
BARCELONNE—par barque America—1265 balles coton 26,820 merrains.

Arrivages de produits.

ST-LOUIS Par steamer City of Baton Rouge —1934 barils farine 50 demi do 1805 sacs mais 774 sacs avoine et fret assorti.
CINCINNATI—par steamer U P Schenck—1 balle coton 3 boucts tabac 2791 kegs clous 1725 boites amidon 200 barils porc et fret assorti.
POINT HOUMA—par steamer Mabel Comeaux 72 sacs riz brut 35 barils oignons et fret assorti.
STOCKTON—par steamer Fulton—162 barils résine 153 do térébenthine.
PORT VINCENT — par steamer Alice—40,000 pieds bois de charpente 20,000 bardeaux.
ST-MARTINVILLE—par steamer New Iberia —3 balles coton 2 7 barils sucre 18 barils mélasse et fret assorti.
FLOYD—par steamer Josie W—21 balles coton balles coton 3490 sacs graine coton.

Par les chemins de fer.

ILLINOIS CENTRAL RAILROAD—180 balles coton et fret assorti.
SOUTHERN PACIFIC R R COMPANY—321 balles coton 8 barils riz 144 sacs riz brut et fret assorti.
LOUISVILLE AND NASHVILLE R. R—10 balles coton et fret assorti.
LOUISVILLE N. O. AND TEXAS R. R.—237 balles coton 1 boucaut tabac et fret assorti.
N. ORLEANS AND NORTHEASTERN R R—11 balles coton et fret assorti.

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Noms	Destination	Mouillage
City of Dallas	Belize, etc.	1er dist. 15
Caribbean	Liverpool	1er dist. 20
Campechano	....	2e dist. 18
Eureka	New York	Alger
Ealing	Liverpool	4e dist. 34
Elmfield	Brême	rue 5e
Floridian	Liverpool	1er dist. 20
Haytien	Liverpool	1er dist. 20
Hutchinson	Havane	Alger
Louisiana	New York	2d dist. 8
Marco Aurelio	Laid up	Alger
New York	New York	Alger
Professor Morse	Utilla	Alger
Rosella	Continent	Elevator
Robinia	Hambourg	5e rue
Sculptor	Liverpool	2d dist. 10
Stag	Gênes	Alger
Sofia	....	1er dist. 12
West Indian	Liverpool	1er dist. 20
Whitney	Havane	Alger

BARQUES.

Armonia	Continent	2d dist. 17
America	Barcelonne	1er dist. 33
Alejandro Borch	Barcelonne	5e rue
Eyrer	....	Alger
Julius	Lisbonne	5e rue
Mary Jenness	New York	1er dist. 39
Niagara	Brême	1er dist. 38
Prince Rupert	Liverpool	1er dist. 34

NAVIRES.

Heinrich	Brême	4e dist
Henry	Brême	1er dist. 36

GOELETTES.

Cefeta	Progresso	1er dist. 13
Santo Oleri	....	1er dist. 14
Trieste	....	Gretna
Wm J Lermond	Pascagoula	1er dist. 27

BRICKS.

Union	Campêche	2e dis

Liste des navire partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.
Steamship Chalmette, Adams........parti 19 juin
Steamship Hudson, Freeman........parti 19 juin
Barque Sarah A Staple, Brown......expéd 4 juin
LIVERPOOL.
Steamship Californian, Fost.........parti 15 mai
Steamship Haytian, King...........parti 14 mai
Steamship Historian, Hughes.......parti 2 mai
Steamship American, Drake.........parti 5 juin
Steamship Andean, Pickthal........parti 23 mai
Steamship Costa Rican, Watson.....parti 10 juin
Steamship Discoverer, Hughes......parti 8 juin
Steamship Benison, ———...........parti 18 juin
HAVRE.
Navire Elsie, Winters...............parti 23 mai
BREME
Navire Hermann, Bunje..............parti 30 avril
HAMBOURG.
Barque Port Royal, Freese..........partie 9 juin
Barque Genina, DeFreese...........partie 27 avril
RIO DE JANEIRO.
Steamship Humboldt.................parti 6 juin
TRIESTE.
Barque Vasuvio, Longobardo.....partie 24 avril

ROYAL BAKING POWDER

Absolument pur.

L'effet de cette POUDRE est infaillible. Ces une merveille de pureté de force et d'inocuité. Son emploi est bien plus économique que celui des poudres ordinaires, et elle échappe elle-même à toute comparaison avec la multitude des autres préparations connues, sans valeur, incomplètes sous le rapport du poids, chargées d'alun et de phosphates.

Vendues seulement en cans. ROYAL BAKING POWDER CO., 106 Wall Street, New York.
En gros par SMITH BROS. & CO.,
21 oct 85—1an SCHMIDT & ZIEGLER.

Héritiers Absents.

Recherches d'un avocat de New York—Héritiers absents dont il désire connaître l'adresse.

Noms d'anciens résidents de la Nouvelle-Orléans, considérés comme héritiers possibles dans des successions ouvertes à l'étranger.

Les personnes suivantes, désignées par un avocat bien connu de New York, peuvent avoir droit à des héritages considérables à l'étranger. Elles doivent établir leur droit. L'avocat en question est à la recherche des héritiers. Beaucoup ont longtemps résidé à la Nouvelle Orléans; il s'agit de les retrouver, eux ou leurs descendants.

Voici les noms de ceux qui ont droit à un héritage quelconque:

Abadie Jean Marie, de Tarbes.
do Charles, do
do Jacques, do
do Jean Baptiste de Bagnières.
do Viella, de Gonaux.
Acton Regis, de Jaillam.
Adam Louis, de Fougerolle sur Seulles.
Adam Victoire, de St-Julien sur Calonne.
Adeodard J., de Cherbourg.
Adelain François et Marie, de Lausanne Lannion (Côtes du Nord).
Adolphe Joseph, de Paris.
Adrian Jean Baptiste, de Sedan (Ardennes).
Adraquer Raymond, de Millas.
Alger Mathieu A.
Aguet Honoré E. de Seine.
Agostine Antoine.
Agrain Anne M., de Le Puy (Haute Loire).
do Jean do
Aguille Jacques, Pamiers (Ariège).
Aillet Gérard, Agen.
Alois Alexis, Paris.
Albert Louis, Nantes.
do Mathieu, Castres.
Albert Edouard, Mulhouse.
Alexander Jacques G., Paris.
Allain Pierre, Lannion (Côtes du Nord).
do Joseph, frère de Pierre, do
Allard Albert H. A. A., Besançon.
Allanzen Joseph, Lesgentières.
Allemand Florent, Angers.
Allemand Jules César, Grenoble (Isère).
Allemoz Joséphine S., de Fressono sous Besançon, (Savoie).
Alienne Thomas dit d'Arron, St Girons.
Amic Pierre Louis François, lieutenant de vaisseau, Paris.
Ancey Vincent, de Valloutine, parti pour la Nouvelle-Orléans, 1874.
André François, Belfort.
André Simon Paul, berger à Sevigny.
do Pierre, Angoulême.
Andrieu Etienne Esther, domicilié à Argentine.
Androt Thomas Eugène, de Montreuil Sous Bois (Seine) Paris.
Augeard Vve. née Sombergan, de Paris.
Battaile Mary et Adélaïde et Louisa Taylor, soeurs Nonna Duncan et Luelita Henry, nièces Edward Henry et Battaile Payne, neveux de feu M. Battaile, décédé.
Bion P. Théodore, de la Nouvelle-Orléans.
Barle Théodore, née en France.
Bonnet Ann, épouse de Joseph Bonnet, autrefois veuve d'Etienne Meynat.
Boyrot Pierre, décédé à Londres.
Caraillon Denis de la Chenotte, Paris.
Castlongue Jean Sauvent, de Bayonne, négociant.
Chapelle Pierre Jérôme, ou Lorie, né en France vers 1810, autrefois cuisinier à bord d'un navire américain.
Chaumon Mme M. L., de Lonessa, Louisiane.
Chevrettes Pierre.
De Castellan Cécile Marie, professeur de musique.
Du Chasteler Pierre François Allemand, maître de camp et officier de l'Ordre de St-Louis, Paris.
De Pont Charles Jean François, Paris.
De Rivery François Xavier Félix René, boulanger, Amiens.
De St Didier Antoine, Paris, rentier.
Deschiens Alcide.
Destenx Ange Désiré.
Dunant Maurice, Emile, Anne, Marie, Adrian, et Julie, enfants de Jean Antoine Dunant.
Duverdier de la Valette, Jean Baptiste.
De Becresi George, Paris.
Decoreau John E., Havre.
Fleury François, département de l'Eure, décédé.
Germain Paul Louis, de Lisieux, Calvados.
Gérard Pierre, décédé.
Gesling Pierre.
Gosleaux et Desaires, Caen.
Gentil Lucile E. (née Dupuy).
Goubeaux Mme Marie Thérèse Hortense.
Henvelop J. G. L., de la Nouvelle-Orléans.
Hesse Charles François, de Paris, autrefois officier d'artillerie à St Domingue.
Imbert Jean François, Abby, France.
Jonas Henriette.
Joanna Victor Armand.
Lagaie Marie, née en France.
Lonrard Gaston L.——Do——1855.
Le Charpentier Antoine.
Lacroix Stanislas Louis.
Latcher Jeanne et Annette.
Ledieu Ange Placide René Joseph, officier dans l'armée française qui a épousé une demoiselle Duning.
Lefèvre Jean Baptiste N.
Manteau Victor Ernest.
Magloire Pierre.
Magnan Etienne, décédé 1835.
Mongin Jean Baptiste, négociant.
Noyeres Jean.
Olivier Benoit.
Pellissier Mlle Marie R., de Point St-Esprit, Gard, héritière de son frère Louis Pellissier.
Pettipierre Marie Alexandrine E.
Pellegrin Honoré, département de la Provence.
Petit François Gaspard, Philippe Dupetival, Paris, Rentier.
Rosaz Julia, do
Rohlfrisch Charles François, né en France en 1848, a été garçon coiffeur.
Rougnier Seles.
Savard Marc Poleman.
Seignouret Pierre Antoine et François, Bordeaux.

S'adresser à JAMES USHER, No 9 Murray Street, New York.
5mai—

SIGNAUX D'INCENDIE.

Boites.

3 Tchoupitoulas et Valence.
5 Harmonie et Levée.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No. 22
15 Poste de la Cie de Pompe No. 23.
16 H. & L. No. 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Rousseau et Ste-Marie.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Dryades et St-André.
29 Marché et Levée.
31 Henderson et Levée.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2ème Precinct.
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Poste de la Cie de Pompe No 30 Thalie.
43 Franklin et Erato.
47 Gaiennié et Nouvelle Levée.
48 Poste de la Cie de Pompe No 6, St-Joseph
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Nouveau Bassin et Promenade Tréton
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
61 Terpsichore et Franklin.
65 Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Poste de la Cie de Pompe No 5, Girod et C. H.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste de la Cie de Pompe P. H. & L. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des chars, rue du Canal.
214 Vieille Levée et St-Philippe
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Dumaine.